



Marie Rolland, Le chant de la terre © Franck Betermin

AIDE À L'INSTALLATION EN AGRICULTURE

VOUS ÊTES :

- ✔ exploitant(e) installé(e) dans une activité conventionnelle ;
- ✔ exploitant(e) installé(e) dans une activité conventionnelle engagée dans une démarche environnementale (Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et signes de qualité certifiés) ;
- ✔ exploitant(e) installé(e) dans une activité biologique.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :

- ✔ avoir moins de 50 ans à la date d'installation ;
- ✔ réaliser une première installation en agriculture ;
- ✔ être exploitant(e) à titre principal selon les statuts de la MSA ;
- ✔ avoir son siège d'exploitation situé sur le territoire de Morlaix Communauté ;
- ✔ avoir réalisé un parcours à l'installation et présenter une étude prévisionnelle d'installation validée par le comité d'installation.

TAUX D'INTERVENTION - MONTANT DE L'AIDE :

Pour toute installation ou reprise en agriculture : aide forfaitaire de 3 500 €

+ Bonus non cumulables :

> 1 000 € pour la mise en œuvre de l'engagement environnemental (MAEC ou signes de qualités certifiés)

> 2 000 € pour l'installation en Agriculture Biologique ou en conversion

Cumul avec d'autres aides : État, programme régional des installations non aidées

Les agriculteurs s'installant sans aide (État, programme régional des installations non aidées) peuvent solliciter l'aide de Morlaix Communauté sous réserve de disposer du statut d'exploitant agricole, d'être diplômé d'un titre de niveau 4 minimum, d'avoir réalisé le parcours d'installation validé par la Chambre d'Agriculture et de justifier d'une comptabilité de gestion d'un an d'activité.

MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE :

en un seul versement sur présentation du dossier complet avec les justificatifs d'installation et les justificatifs liés aux bonus.

DOCUMENTS À FOURNIR :

Dossier de candidature à récupérer auprès du Service Relations Entreprises et à remettre complet au plus tard un an après la date d'installation.

QUAND DÉPOSER MA DEMANDE ?

Tout au long de l'année.

CONTACTEZ-NOUS !

Morlaix Communauté, pôle Économie,
Service Relations Entreprises

02 98 15 31 76

relation.entreprise@agglomorlaix.fr